



CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES
PARTICULIÈRES

DYNAMISATION
DU CENTRE-VILLE

DOSSIER SUIVI PAR/ ANNE PELLETER

MARCHÉ
D'ASSISTANCE À
MAÎTRISE D'OUVRAGE

ÉTUDES PRÉALABLES

Anne PELLETER
Tél : 02 98 66 99 00
Télécopie : 02 98 59 92 00
anne.pelleter@mairie-
rosporden.fr
www.rosporden.bzh

Rosporden | Kernével



Ville de Rosporden - 10, rue de Reims - CS 90092 - 29140 ROSPORDEN
Tél : 02 98 66 99 00 - Télécopie : 02 98 59 92 00 - Mail : contact@mairie-rosporden.fr

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE 1	PRÉAMBULE	3
CHAPITRE 2	CONTEXTE	4
CHAPITRE 3	OBJET DE L'ÉTUDE	6
CHAPITRE 4	PÉRIMÈTRE DE L'ÉTUDE	7
CHAPITRE 5	AXES À PRIVILÉGIER	8
5.1	CONCERTATION DE LA POPULATION	8
5.2	DIAGNOSTIC PARTAGÉ	9
CHAPITRE 6	LA MISSION	9
6.1	DÉCOMPOSITION DE LA MISSION EN PHASES ET PLANNING D'EXECUTION	9
CHAPITRE 7	PILOTAGE DE L'ÉTUDE.....	11
7.1	LE COMITÉ DE PILOTAGE	11
7.2	LES COMPÉTENCES ATTENDUES DU MANDATAIRE	11
CHAPITRE 8	LES THÉMATIQUES DE REVITALISATION.....	12
8.1	LA REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS.....	12
8.2	L'ATTRACTIVITÉ COMMERCIALE.....	13
8.3	L'EMBELLISSEMENT DE LA VILLE, CHARTE ARCHITECTURALE ET PAYSAGERE	13
8.4	L'EMBELLISSEMENT DE LA VILLE, PLAN LUMIÈRE	15

APPEL À PROJETS DYNAMISATION DES CENTRES-VILLES - ROSPORDEN LAURÉATE

La ville recense plusieurs « centralités » peu connectées entre elles et qui rendent la lecture du cœur de ville difficile. Certaines rues souffrent également d'une vacance commerciale et d'un bâti ancien.

Afin de remédier à ces difficultés et de dynamiser le centre-ville, la commune s'est portée candidate à l'appel à projet « dynamisme des centres-villes » lancé par l'Etat, la Région, la Caisse des dépôts et l'Établissement Public Foncier. Vingt et une villes ont été retenues sur 208 candidatures dont Rosporden qui a remporté une aide financière pour la réalisation d'une étude urbaine ainsi qu'un accompagnement technique.

L'étude stratégique souhaitée par la municipalité a pour enjeu de donner à Rosporden un nouvel élan de développement, de relancer une identité positive et un nouveau dynamisme de la ville.

L'enjeu de cette étude urbaine sera de faire émerger une problématique précise et de proposer des actions phasées dans le temps. Le but étant de construire un centre-ville durable et accueillant pour Rosporden. C'est un chantier de longue haleine qui nécessitera l'adhésion et la participation des habitants.

A cette fin, la commune, accompagnée du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) a mis en place deux ateliers participatifs qui ont fait l'objet d'une restitution début juillet dont le diagnostic sera transmis au candidat retenu.



ATELIER PARTICIPATIF DU 15 MARS 2018

CHAPITRE 2 CONTEXTE

Au Moyen Âge, Rosporden répondait, dans ses origines et fonctions, à la catégorie de villes anciennes de Bretagne dite des « bourgs castraux », c'est-à-dire des villes localisées dans les zones de contacts et d'échanges, fondées à proximité d'une fortification, à proximité d'un carrefour, d'un gué, d'un pont, contrôlant une voie de passage. Rosporden était le chef-lieu d'une châellenie ducale qui s'étendait sur Scaër, Elliant, Saint-Yvi et Kernével. Sa toponymie vient du mot breton « Ros » désignant une motte féodale, un tertre ou une colline, et de « Preden » du nom d'un seigneur local. Elle fût bâtie en bordure de l'étang créé pour protéger la route entre Quimper et Quimperlé.

A l'origine, la superficie de la commune de Rosporden était très exiguë et des quartiers agglomérés des communes de Melgven et Kernével se développèrent en proximité immédiate. Le 1^{er} janvier 1974, les habitants de ces trois collectivités furent appelés à se prononcer par référendum pour fusionner les trois communes dans le cadre du projet dit du « Grand Rosporden » (dans le cadre de la loi Marcellin). Depuis le vote favorable de la population de Kernével, Rosporden est régie par le statut de fusion-association avec l'ancienne commune de Kernével. En 1976, le quartier aggloméré de la commune de Melgven, dit « quartier de la Butte », lui fut rattaché après que la commune de Melgven eut refusé la fusion. Ce qui porte aujourd'hui la superficie de la commune à 5737 hectares.

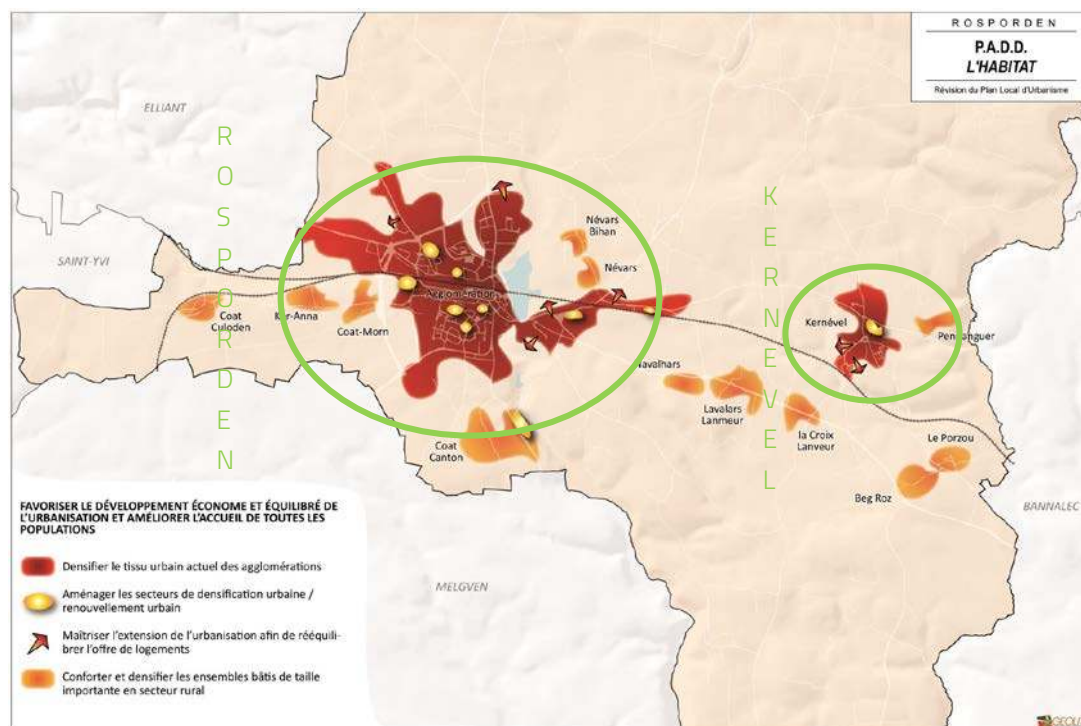
Chef-lieu de canton jusqu'en 2015 et capitale historique du Pays culturel de l'Aven, Rosporden s'est développé grâce à l'arrivée du chemin de fer et avec l'essor du commerce et de l'industrie à la fin du XIX^{ème} siècle. Rosporden était alors considéré comme « le centre du commerce de toutes les communes voisines ». L'urbanisation se concentrait autour du bourg/église et de la gare, de la rue Nationale vers Quimper, de la rue Pasteur vers Concarneau, et le long de la route de Bannalec.

Depuis les années 1970 jusqu'à aujourd'hui, la crise économique (chaussures, bâtiment et agro-alimentaire entre 1975-2014), l'évolution des modes de vies et la banalisation des déplacements automobiles ont fait perdre à Rosporden sa dimension commerciale, et ont favorisé l'évasion vers des villes centres plus attractives et touristiques comme Quimper, Quimperlé et Concarneau en second plan.

Associée à une péri-urbanisation en extension vers le nord et surtout vers le sud-ouest, la commune a perdu une partie de son attrait commercial, de sa centralité et surtout de son dynamisme malgré ses nombreux atouts.

Pour ces raisons, la commune de Rosporden est aujourd'hui caractérisée par la présence de deux entités urbaines, l'agglomération de Rosporden et le bourg de Kernével. L'urbanisation s'est développée en majorité dans les années 1970 et est caractérisée par :

- un bâti dense le long des voies de communication et notamment la rue Nationale (la particularité de Rosporden est d'être une ville-rue... comportant plusieurs places distantes les unes des autres, sans centralité clairement identifiée et une mauvaise connexion entre ses places.
- un habitat diffus au sud et à l'ouest du bourg de Rosporden, constitué principalement de pavillons.
- un bourg rural, Kernével, composé d'un bâti ancien autour de l'église, de plusieurs équipements publics (groupe scolaire, terrain de sports...) et d'un habitat pavillonnaire.



ÉCLATEMENT DE L'URBANISATION DE ROSPORDEN ET KERNÉVEL

La commune manque donc de cohérence et de centralité sur son territoire.

L'**étude stratégique** que souhaite mener Rosporden grâce à l'appel à projets « *dynamisme des villes en Bretagne* » pourrait répondre à cet enjeu afin de lui donner un nouvel élan, lui redonner une identité positive et de construire une stratégie de reconquête globale et durable de l'attractivité du centre.

L'objectif de cette étude est donc de « créer » un centre-ville et un cœur de ville ; d'en définir un périmètre pertinent.

QUATRE THÉMATIQUES ONT ÉTÉ RETENUES POUR Y PARVENIR :

- Volet aménagement :

Identification et proposition des aménagements sur un espace public qui soit le symbole du cœur de ville de Rosporden, c'est un enjeu primordial à traiter dans le cadre de cette étude

- Volet commerces :

Réalisation d'un diagnostic plus précis en vue d'un plan d'actions de revitalisation et proposition d'outils opérationnels pour dynamiser le cœur de ville.

- Volet architectural et paysager :

Réalisation une charte d'architecture et paysagère qui servira de référentiel aux porteurs de projets afin d'embellir la ville, en complément des règles d'urbanisme.

- Volet patrimonial / plan lumière :

Réalisation d'une étude de valorisation nocturne de l'église et de ses abords.

CHAPITRE 3 OBJET DE L'ÉTUDE

La présente étude doit donc être transversale et devra s'appuyer sur les études déjà réalisées sur le centre-ville et surtout devra être opérationnelle.

Elle portera sur les potentialités de revitalisation et de dynamisation du centre-ville en mettant en valeur ses atouts. Au travers d'un diagnostic approfondi des thématiques qui entrent en jeu dans l'évaluation de la vitalité du centre-ville, l'étude devra permettre d'identifier les priorités dans l'action pour l'équipe municipale.

Les thématiques à prendre en compte sont multiples, imbriquées et interdépendantes (recomposition du centre articulé avec des problématiques diverses en lien avec les déplacements, les mobilités, les commerces et les services, l'habitat, les friches foncières...) et interconnectées avec des objectifs de transition écologique, numérique et énergétique.

La finalité de l'étude est la production d'un outil d'aide à la décision présenté sous forme d'un schéma directeur de développement, de redynamisation et requalification urbaine déclinant de manière spatio-temporelle les plans d'actions.

Enfin, la concertation et la co-construction avec les populations concernées sera essentielle, à l'instar de la pratique des ateliers participatifs menés par le CAUE en 2018 sur Rosporden et sur Kernével.

L'enjeu de cette étude est également de faire émerger une problématique précise et de proposer des actions phasées dans le temps. Le but étant de construire un centre-ville durable à Rosporden.

Le programme d'actions devra être en parfaite adéquation avec les décisions des élus et les capacités de la collectivité (tant financières qu'humaines) et les politiques supra-communautaires existantes.

CHAPITRE 4 PÉRIMÈTRE DE L'ÉTUDE

L'étude portera sur le centre-ville, délimité par :

- Au nord : rue Ernest Renan / Place du 8 mai
- Au sud : rue Louis Hémon (Est) / rue Alsace Lorraine / rue du Bout du Pont (ouest)

Cependant le périmètre global de la ville devra être pris en compte dans l'étude pour assurer une cohérence des futurs aménagements et équipements de ce secteur avec le reste du territoire communal.



CHAPITRE 5 AXES À PRIVILÉGIER

Il est important de souligner que la commune a mis en œuvre des actions de revitalisation de son centre-ville :

- Travail sur les gisements fonciers et élaboration d'une stratégie foncière avec l'EPF et QCD (Quimper Cornouaille Développement), notamment sur le devenir des friches industrielles.
- Réalisation du PLU avec des orientations fortes sur le maintien des commerces en centre-ville (aucun zonage n'est prévu en périphérie pour accueillir de nouvelles cellules commerciales, définition d'un périmètre interdisant le changement de destination des commerces en logement), renouvellement urbain via un travail sur les dents creuses et friches industrielles de centre-ville.
- Réalisation d'un diagnostic sur les commerces du centre-ville.
- Mise en place d'une zone 30 pour apaiser le centre-ville et favoriser les déplacements doux.
- Organisation en 2016 avec CCA d'un forum sur les centres villes et leur devenir.

5.1 CONCERTATION DE LA POPULATION

Les ateliers participatifs menés par le CAUE doivent être considérés comme la première phase de la démarche de concertation publique. L'objectif, au travers de ce projet est bien de poursuivre la dynamique de co-construction avec les habitants.

Il est attendu de l'AMO qu'il propose une démarche de concertation ou d'association des habitants à la co-production du projet. Il devra faire ressortir puis retraduire l'avis et le regard que portent la population, les usagers et sur ce qu'ils estiment être les facteurs de réussite du futur projet d'aménagement et d'organisation du centre-ville.

Ainsi le bureau d'études devra prévoir à minima :

- Deux ateliers de concertation
- 1 réunion publique
- Une restitution publique dont une exposition en mairie
- La préparation de tous les supports nécessaires.

Les associations locales ou intercommunales intervenant sur Rosporden, particulièrement dynamiques et composantes essentielles du lien social et du vivre ensemble seront associées pour évoquer leurs modalités et moyens d'actions sur la commune (organisation, lieux d'activités, équipements).

5.2 DIAGNOSTIC PARTAGÉ

Bien que le niveau de détail de certains éléments du diagnostic doivent être relativement approfondi, les candidats doivent avoir à l'esprit que de nombreuses données au sein des services municipaux et des organismes partenaires existent.

Les projets d'aménagement et de développement qui ont été réalisés ces dernières années et ceux à venir s'inscrivent bien évidemment au coeur des politiques communales et/ou intercommunales.

Ces dernières sont formalisées dans les documents d'urbanisme tels que : le SCOT, le PLH, le PCAET, les engagements de l'intercommunalité en terme de développement économique et du maintien des commerces, mais aussi en terme de gestion des transports, de l'eau et de l'assainissement, et de l'éco-habitat.

Il est important de souligner que la commune de Rosporden est en cours d'élaboration du PLU, qui est finalisé à 90%, avec l'intégration d'un Plan de Prévention des Risques Inondations.

D'autres instances ont défini des stratégies de développement sur le territoire qu'il est important de prendre en compte à l'échelle du Pays de Cornouaille et de son agence de développement (Quimper Cornouaille Développement) : Conseil en Energie Partagé, étude sur les mobilités en Cornouaille, le plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics...

La combinaison de l'ensemble de ces études doit pouvoir donner corps à un véritable projet opérationnel de redynamisation du centre-ville.

Les données statistiques et documentaires qui seront recherchées et analysées devront apporter une réelle plus-value à la connaissance des différentes thématiques. Il ne s'agit pas de retravailler des données déjà exploitées.

Ces analyses devront impérativement apporter un regard neuf et extérieur pour aider les élus à appréhender leur projet avec le recul nécessaire.

CHAPITRE 6 LA MISSION

6.1 DÉCOMPOSITION DE LA MISSION EN PHASES ET PLANNING D'EXECUTION

Les prestations ne comportent pas de tranches mais sont décomposées en phases. Chaque élément de mission devra être validé par le Comité de Pilotage.

Ils se décomposent comme suit :

1. Analyse du site et de son fonctionnement général - Etat des besoins et diagnostics
2. Définition des besoins des usagers et des objectifs du Maître d'Ouvrage - Proposition d'au moins deux schémas d'aménagement - Estimation financière
3. Rédaction du programme – Bilan financier prévisionnel de l'opération (investissement et fonctionnement)
4. Programme technique détaillé – Nature précise des travaux à entreprendre, phasage des travaux- Plan budgétaire détaillé (études, travaux, frais..)
5. Assistance à la rédaction des dossiers de consultation des maîtres d'oeuvres et à la passation des marchés
6. Assistance dans le suivi des études de conception jusqu'à l'APD

Lors de la phase de rédaction du programme, selon le scénario retenu, un programme d'actions hiérarchisé et précisant les actions à mettre en oeuvre à court, moyen et long terme devra être réalisé.

A ce stade, l'étude devra permettre aux élus d'obtenir pour chaque axe de redynamisation (espaces et bâtiments publics, commerces, plan lumière, embellissement de la ville...), les éléments d'aide à la décision suivants :

- L'esquisse
- La faisabilité technique
- L'estimation financière
- Les procédures juridiques et réglementaires
- Le planning de réalisation de l'opération

Il est impératif que le mandataire ait finalisé ce stade d'étude au plus tard **début novembre 2019**. (cf chapitre "délais" de l'acte d'engagement).

CHAPITRE 7 PILOTAGE DE L'ÉTUDE

7.1 LE COMITÉ DE PILOTAGE

La commune de Rosporden assure la Maîtrise d'Ouvrage de l'étude.

Un comité de pilotage se réunira a minima à chaque fin de phase et mission de l'étude. Ce COPIL aura la charge d'apporter un avis, des remarques ou des demandes de modifications sur les rendus présentés par l'AMO. Les co-financeurs y seront invités.

Les modalités pratiques d'organisation et de déroulement de la future mission (notamment en ce qui concerne les documents, la composition précise du comité de pilotage, les délais, le rythme des réunions de travail..) seront discutées lors de la réunion de lancement.

Le comité se composera à minima de représentants des organismes suivants :

- Les élus et services municipaux de Rosporden
- La Communauté d'Agglomération de Concarneau Cornouaille Agglomération
- La Région Bretagne
- La Caisse des dépôts
- L'Etablissement Public Foncier de Bretagne

Et en tant que besoin :

Le CAUE, le Conseil départemental, l'ABF, les services de la SNCF, les Chambres consulaires, les Bailleurs sociaux....

La commune devra avoir reçu au moins 7 jours avant la date de chaque COPIL, les documents qui serviront d'appui pour la présentation et 7 jours au plus tard après cette date, le relevé de décision rédigé par le titulaire.

7.2 LES COMPÉTENCES ATTENDUES DU MANDATAIRE

Pour mener à bien cette étude, le prestataire devra impérativement combiner des compétences dans les domaines suivants :

- Urbanisme et architecture
- Programmation
- Développement commercial
- Aménagement paysagé
- Sociologie urbaine

CHAPITRE 8 LES THÉMATIQUES DE REVITALISATION

LES ENJEUX POUR MAINTENIR ET VALORISER LES ATOUTS DU TERRITOIRE

8.1 LA REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS

Après une analyse de l'ambiance et de l'impression donnée par les espaces publics, mais aussi par le résultat de l'étude préalable du CAUE, l'objectif demandé à l'AMO sera d'identifier et de proposer des aménagements de l'espace public qui soient le symbole du cœur de ville de Rosporden.

Les candidats devront identifier, qualifier les espaces publics, développer les marqueurs de centralité.

Il s'agira dans un premier temps de réaliser une étude globale du fonctionnement du centre-ville, qui permettra de hiérarchiser les espaces publics en fonction des pratiques et des usages de la population, des résidents et des visiteurs. Une attention particulière sera portée sur les places afin de les requalifier.

La question de la circulation automobile, piétonne, cycliste, des stationnements et des flux sera également traitée. En effet, le plan de circulation actuel n'est pas optimisé, notamment au niveau de la rue de la Marne et de la rue Nationale. Il est demandé de nouvelles propositions d'aménagement de la rue Nationale qui répondent aux besoins des différents usagers et qui apportent des correctifs aux travaux réalisés en 2015 qui ne donnent pas entière satisfaction (stationnement, circulation, traitement paysager et mobilier urbain).

L'ensemble des éléments analysés devra être cartographié de manière à mettre en évidence les espaces publics de qualité et ceux qui nécessitent d'être améliorés voire totalement retraités.

La place du 8 mai, en bordure du second étang est actuellement limitée à sa fonction d'aire de stationnement. Elle est mal organisée, minérale, inesthétique et obsolète. La municipalité souhaite requalifier cette place pour la rendre attractive, dynamique et animée.

Il s'agit de recomposer entièrement cet espace dont la position géographique permet de relier les étangs au centre-ville. Destinée à accueillir des promeneurs, visiteurs... la nouvelle place du 8 mai devra permettre de satisfaire leurs attentes en lieu et place d'un espace vide et dégradé.

Sa mise en valeur devra aussi bien associer la reconquête des espaces publics et piétonniers que renforcer la végétalisation permettant de valoriser un cheminement piétonnier qualitatif vers le centre-ville.

La continuité écologique des abords de l'étang est indispensable. Cette trame verte arborée sera parcourue par des itinéraires cyclables et piétonniers, jalonnée de lieux de détente sur lesquels s'ouvriront des espaces de convivialité (parc botanique, aires de jeux...)

La rue Alsace-Lorraine intégrée au périmètre d'étude fera l'objet d'une réflexion particulière, tant au niveau de l'aménagement de la voie que du potentiel foncier bâti et non bâti dans ce secteur. Il est effectivement envisagé dans les prochaines années d'agrandir l'ALSH qui se trouve à l'arrière du terrain de jeu de l'école primaire. Une requalification de l'ensemble de ce périmètre est à prévoir.

8.2 L'ATTRACTIVITÉ COMMERCIALE

Le centre-ville de Rosporden est en perte d'attractivité et voit ses commerces et son image se fragiliser.

Pour relancer l'attractivité du centre-ville et rendre plus attrayantes les rues du centre, le bureau d'étude devra définir des outils et des actions à caractère innovant et opérationnel.

Les commerces vacants, laissés à l'abandon pour certains, renvoient une image négative de la ville. Il est demandé au bureau d'étude de mener une réflexion en concertation avec les commerçants avec comme objectifs de :

- Dynamiser la partie commerçante
- Améliorer l'environnement de l'activité commerçante
- Développer une image positive du commerce en centre ville
- Valoriser les locaux disponibles (vitrophanies, trompe l'oeil...)
- Développer les opérations « commerces à l'essai

A partir d'une analyse des activités commerciales, établi dans un premier temps, le programme d'actions rédigé devra permettre de :

- Rationaliser le stationnement et le déplacement en centre-ville
- Créer une "boucle marchande" (cheminement piétonnier favorisant la circulation des chalands
- Préparer et anticiper les cessions futures
- Favoriser la reprise de ces commerces par la rénovation des locaux et la mise en accessibilité
- Animer les locaux vacants (boutiques éphémères)
- Aider à l'installation des porteurs de projets
- Utiliser le potentiel du numérique
- Inciter à la rénovation des façades à l'éclairage des vitrines

8.3 L'EMBELLEMENT DE LA VILLE, CHARTE ARCHITECTURALE ET PAYSAGERE

Le manque d'appropriation des caractéristiques de l'architecture traditionnelle de la part des propriétaires conduit à une faible maîtrise de l'évolution de la construction neuve et de la réhabilitation du bâti.

De nombreuses ruptures se créent et aboutissent à un phénomène d'altération et à une banalisation des bâtis ou encore à un appauvrissement et un défraîchissement des façades.

Les activités industrielles de Rosporden ont nécessité la construction de bâtiments originaux, imposants mais difficilement mutables. Bon nombre d'entre eux sont aujourd'hui en déshérence. Leur avenir est très compromis. Pourtant ils représentent des images fortes. Mais le poids financier et la difficulté de trouver un usage rendent leurs mutations très aléatoires.

Les devantures d'anciens commerces laissés à l'abandon, le défréchetage des façades, l'affichage publicitaire sauvage et les panneaux "à vendre" sont autant de marqueurs négatifs pour l'image de la ville.

Il est demandé au cabinet d'étude d'identifier les formes urbaines de la commune et les paysages remarquables à mettre en valeur, et de faire un levier pour ancrer l'appartenance au territoire. Ainsi il sera créé un document de connaissance, de référence et d'incitation à la valorisation du patrimoine bâti et paysager.

L'objectif d'une telle Charte est de sensibiliser les habitants au patrimoine bâti qui les entoure quotidiennement, à sa qualité et au sens que celui-ci porte pour l'identité du territoire. Ce document permettra également de poser les bases de l'intervention publique en terme de restauration de l'habitat.

Cette Charte devra faciliter la mise en valeur de l'architecture traditionnelle, définir un cadre de rénovation de façades pour les rues centrales de Rosporden et conserver les ambiances paysagères.

La première partie de la charte consiste en une description précise du bâti et des paysages, afin d'en faire ressortir les caractéristiques et l'intérêt en prenant en compte :

- Le milieu géographique
- L'insertion du bâti dans le paysage
- Le bâti ancien et son adaptation au mode de vie actuel
- La construction et la rénovation
- Les façades en pied de rues
- Le traitement des abords

La seconde partie se devra d'être opérationnelle tant pour les usagers que pour les instructeurs d'autorisations de construire. En effet, ce document sera opposable et annexé au PLU.

Il pourra prendre la forme de fiches techniques reprenant les thématiques évoquées dans la première partie et devra être un outil pratique pour les maîtres d'ouvrage, qu'ils soient privés ou publics, et tous les professionnels tels que architectes, paysagistes, entrepreneurs du bâtiment, techniciens des collectivités...

8.4 L'EMBELLISSEMENT DE LA VILLE, PLAN LUMIÈRE

La valorisation nocturne de la ville est un vecteur important de l'embellissement du site.

Un " plan lumière" permettrait de connecter les différents pôles du futur centre-ville de Rosporden.

Le bureau d'étude devra identifier les attraits et le périmètre adapté à cette mise en lumière. La valorisation nocturne de l'église, de ses abords et des étangs ouvrirait un nouveau regard sur ces espaces.

A noter que si l'église est classée en tant que telle, le site paysager environnant délimité par l'étang, la voie ferrée et l'Hôtel de Ville, l'est également.

Ce site pourrait prétendre être le point de départ d'un « plan lumière » ambitieux. Le cœur de bourg de Kernével qui fait déjà l'objet d'une première phase de réhabilitation bénéficiera également d'un plan lumière.